

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint-Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-06-05-08

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle Paul Caron, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, Mme MOA K., M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M. ; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.)

Etaient absents : M. COUAILLET T., M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A. Mme BOUCLON S., M. BARUT H.

Date de convocation : 28/05/2024

Date d'affichage :

31/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents :19

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ACCEPTATION DE DONNS DE L'AHA AU MUSÉE DE L'HORLOGERIE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le courrier de don de l'AHA, proposant les œuvres citées-ci-dessus au musée de l'horlogerie,

Considérant l'avis favorable de la commission Culture du 21 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les dons de l'AHA, détaillés ci-après :
 - Une pendulette Villon
 - Un pendule Duverdrey-Bloquel
 - Une double pendulette Duverdrey-Bloquel
 - Un réveil animé Bayard Mickey et sa boîte
 - Un réveil animé Bayard Goldorak
 - Un réveil animé Bayard Ulysee 21
 - Un lot de jouets La Hotte Saint-Nicolas Denis Frères
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération,
- Dit que la DGS de la commune assure pour sa part la mise en œuvre de la présente délibération.

ANNEXE 9 : Photos des œuvres – don de l'AHA

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 5 juin 2024

Le Maire,

Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance,

Loïc BAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240605-2024-06-05-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024